

DÉLIBÉRATION N° 2023-94
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation :	
07 septembre 2023	
Date de séance :	
13 septembre 2023	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
14 septembre 2023	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	21
Procurations	08
Votants	29
Pour	29
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

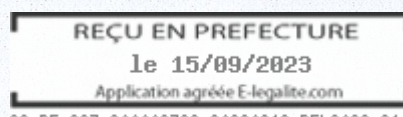
NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy		X	VANFFAUT Georges
REY Steven		X	RIJKAART Alice
PAVAOUAU Teura		X	TEATA Marcelino
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	
GALENON Minarii		X	
LE CAILL Heinui		X	
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	TAMA GEORGES Hinatea

OBJET :

**Approuvant le dossier technique et le plan de financement de l'opération:
« Travaux de réaménagement de l'entrée de l'école Pinai »**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

21 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 Octobre 2007 modifiée portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements Français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu le rapport n°2023-49 du 5 septembre 2023 présenté par Madame Maeva COLOMBANI, 10^{ème} adjointe au Maire ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

ADOpte

Article 1 : Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Travaux de réaménagement de l'entrée de l'école Pinai ».

Article 2 : Le plan de financement de cette opération dont le coût total est estimé à 30.000.000 FCFP TTC est prévu comme suit :

- Subvention du FIP à hauteur de 95% du montant TTC soit 28.500.000 FCFP
- Fonds propres à hauteur de 5% du montant TTC soit 1.500.000 FCFP

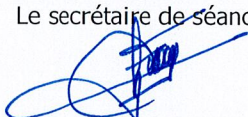
Article 3 : Le Maire est autorisé à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir, ainsi que les avenants éventuels.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la commune.

Article 5 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois
et an susdits,
Pour transmission conforme*

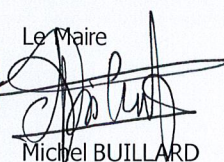
Le secrétaire de séance



Charles FONG LOI



Le Maire



Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20230913-DEL2023_94-

COMMUNE DE PAPEETE

RAPPORT N° 2023 - 49

Relatif à un projet de délibération approuvant le dossier technique et le plan de financement de l'opération : « Travaux de réaménagement de l'entrée de l'école Pinai »

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Adjointes,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les travaux de désamiantage et de rénovation de l'école Pinai ont débuté en février 2023 pour un coût de 150 MF financé à 95% par le FIP 2022. Ces travaux concernent les bâtiments nord et sud (désamiantage, rénovation de la charpente et changement des toitures, rénovation des salles de classe (plafonds, murs et sols), mise aux normes des installations électriques).

Ces travaux termineront en mars 2024.

A cause de l'augmentation des coûts de construction en 2022 et 2023, nous n'avons pas pu réaliser les travaux de réaménagement de l'entrée de l'école qui étaient prévus initialement. Nous avons donné la priorité aux travaux de rénovation.

En effet, il était prévu d'agrandir l'entrée du parking afin de faciliter la dépose des enfants, de faire un dépose minute, de réaliser un trottoir pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.

En plus de ces travaux, il faut également refaire la clôture de la route qui longe l'école et refaire la voie d'accès des véhicules de secours notamment ceux des pompiers.

Le coût de ces travaux est estimé à 30 000 000 F TTC et le plan de financement est le suivant :

- FIP scolaire (95%) : 28 500 000 F TTC
- Fonds propres (5%) : 1 500 000 F TTC

Sous réserve de l'obtention de la subvention, les délais de réalisation de cette opération sont d'environ 6 mois : 3 mois pour lancer les appels d'offres et 3 mois pour les travaux.

Dans la mesure de votre accord, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de délibération ci-joint.

Papeete, le 05 septembre 2023

Le rapporteur,
Madame Maeva COLOMBANI
10^{ème} adjointe au maire

